



Conseil d'administration du 30 novembre 2021

Procès-verbal

Année scolaire : 2021/2022

Numéro de séance : N°2

Date de transmission de la convocation aux membres : 22/11/21

Quorum : 16

Nombre de présents : 16

Etaient présents :

ADMINISTRATION	GANZITTI Christophe	Proviseur
	VALENTINY Franck	Proviseur adjoint
	MALBAUX Julien	Adjoint gestionnaire
	THEENIVS Bruno	Directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques
ELUS LOCAUX	RENOUF Aminthe	Collectivité de rattachement
	CAPLIER Elodie	Collectivité de rattachement
PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT	FORESTIER Laurent	Enseignants
	HENRIOT Fabienne	
	VERAN Eric	
	KOZLYK Stéphane	
	HUET Laurent	
	MELET Christine	
	DUDOUIT Hugues	Personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé
PARENTS ET ELEVES	ANTOINE Guillaume	Parents d'élèves
	GRODENT Stéphane	
	FROGER Jean-Claude	
	TAILLEFER Valérie	
	CROUSLE Léo	Elèves
	LEMONNIER Marc	

Le quorum étant atteint (16 personnes présentes), monsieur le proviseur ouvre la séance à 18h03.

Monsieur le Proviseur précise que M. BEQUET, ayant changé d'emploi n'est plus en mesure de siéger au CA du lycée et l'a indiqué le 18/11/2021. Nous sommes donc à la recherche d'une nouvelle personnalité qualifiée.

18h04 : arrivée de Mme MELET et Mme CAPLIER.

Monsieur le proviseur demande si un des membres du CA accepte d'assurer le secrétariat de séance.

Un secrétaire de séance est désigné en la personne de M. VALENTINY.



Adoption du procès-verbal du 15 novembre 2021

Monsieur le proviseur demande si le procès-verbal du dernier CA appelle à des remarques ou à des modifications. Aucune remarque n'étant signifiée, le procès-verbal est mis aux votes :

POUR : 18
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0
NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Monsieur le Proviseur indique que pour la séance de ce jour, il doit ajouter à l'ordre du jour 2 conventions qui ont été transmises dès réception.

Affaires pédagogiques

Règlement intérieur du Conseil d'administration

Compte tenu des dernières modifications visant à simplifier le fonctionnement du conseil d'administration ([décret n° 2020-1632 du 21 décembre 2020](#)), monsieur le Proviseur présente les modifications qu'il propose au règlement intérieur du CA.

Aucune remarque n'est formulée et celui-ci est mis aux votes :

POUR : 18
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0
NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Acte du CA

Charte informatique

Avec l'installation du wifi dans l'établissement, et la mise en place d'un nouvel ENT, la charte informatique a été remise à jour et proposé au CA. Elle sera ensuite annexée au règlement intérieur.

Aucune remarque n'est formulée et celle-ci est mise aux votes :

POUR : 18
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0
NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Projet d'évaluation – Bac STHR

Monsieur le Proviseur indique que les dernières modifications liées à la réforme du baccalauréat introduisent une part plus importante de contrôle continu. Un décret paru en juillet 2021 demande à ce qu'un projet d'évaluation soit présenté en CA dans chaque lycée. Sous la



direction du proviseur adjoint, un projet a été réfléchi par l'ensemble des enseignants de la filière STHR et présenté en conseil pédagogique le 9 novembre.

18h18 : arrivée de M. FORESTIER.

Monsieur le Proviseur adjoint indique qu'après échanges avec les enseignants, quelques ajouts ont été faits. De plus, outre le travail en interne, ce projet a bénéficié d'échanges avec les autres lycées hôteliers normands et les IA-IPR de l'académie de Normandie. Il rappelle également que le choix des équipes a été de décider de prendre en compte toutes les notes. Le projet d'évaluation présenté sera envoyé aux parents et aux élèves de STHR.

Affaires financières

Budget prévisionnel 2022

La parole est donnée à Monsieur l'adjoint gestionnaire pour la présentation du budget (cf. Rapport de présentation budget 2022 en annexe).

Madame la conseillère régionale précise que la Région souhaite que les fonds de roulement des établissements n'excèdent par 60 jours de fonctionnement et qu'en cas de besoin, des aides exceptionnelles peuvent être faites.

Les représentants des enseignants indiquent qu'effectivement les lycées n'ont pas vocation à thésauriser mais regrettent qu'aucune différence ne soit faite entre lycées généraux et lycées technologiques alors que les dépenses ne sont pas les mêmes notamment dans leur fonctionnement pédagogique.

Monsieur l'adjoint gestionnaire met l'accent sur le fait que ce mode de fonctionnement augmente les formalités et le travail tant pour le lycée que pour les services de la Région du fait des demandes de subvention à déposer. De plus cela enlève de l'autonomie aux établissements.

Monsieur le Proviseur met le budget 2022 au vote :

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Acte du CA

Décisions budgétaires modificatives

Monsieur l'adjoint-gestionnaire présente une DBM pour vote (transfert de 45000 € de la section d'investissement dans la section de fonctionnement).

Monsieur le Proviseur met au vote ces transferts entre service :

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Acte du CA



Contrats et conventions

→ Convention d'hébergement relative à l'accueil des élèves du lycée Rabelais au lycée Rostand à Caen

Le lycée Rostand a été sollicité afin de pouvoir héberger nos élèves. Pour l'année 2021-2022, nous avons donc eu recours à cet établissement pour héberger jusqu'à 15 élèves.

Monsieur le Proviseur demande l'autorisation de signer avec le lycée Rostand la convention qui a pour objectif de fixer les modalités d'hébergement des élèves du lycée Rabelais au lycée Rostand.

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Acte du CA

→ Convention adhésion au groupement de commande maintenance SSI

Monsieur le Proviseur demande l'autorisation de signer le contrat d'adhésion au groupement de commande.

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Acte du CA

Questions diverses

- Vente à emporter

Faisant suite à la question diverse posée lors du dernier CA, les enseignants et parents d'élèves proposent d'envoyer une lettre ouverte à madame la Rectrice et monsieur le secrétaire général de l'académie. Celle-ci est également jointe au PV du CA.

Faisant suite à la lecture de la lettre, monsieur le DDFPT rappelle combien la vente à emporter est primordiale pour la pédagogie des élèves. Elle permet de maintenir les achats pour que chaque élève pratique, même quand les réservations au restaurant ne sont pas très nombreuses.

La séance est levée à 19h22.

Le Proviseur,

Christophe GANZITTI

Le secrétaire,

Franck VALENTINY

Lettre ouverte pour un fonctionnement pérenne de la VAE

Les élus au CA (enseignants, personnels qualifiés, parents d'élèves et représentants des collectivités territoriales) du Lycée François Rabelais de Iffs, réunis le lundi 15 novembre, manifestent leur inquiétude quant à la pérennité du fonctionnement de la boutique ou Vente A Emporter du lycée (VAE).

Celle-ci n'est pas simplement une solution pour valoriser et vendre les productions des élèves et d'éviter de les jeter mais c'est également un moyen de formation à l'accueil et aux conseils de la clientèle. Or, depuis la rentrée 2021, nous avons perdu le poste dédié à son fonctionnement (Mr Claude Breinlinger). Mr Theenivs, directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques, en plus de ses fonctions, en assure pour une grande partie, la gestion depuis septembre, et ce, dans le seul but d'assurer la continuité pédagogique des formations. Il est suppléé par deux enseignants le jeudi et le vendredi de la façon suivante :

- Lundi de 10 h 30 à 15 h (V.A.E fermée) : Bruno THEENIVS formation de l'étudiant TS1 qui assurera la VAE du mardi au mercredi
- Mardi de 10 h 30 à 17 h : Bruno THEENIVS
- Mercredi de 10 h 30 à 17 h : Bruno THEENIVS formation de l'étudiant de MAN qui assurera la VAE du jeudi au vendredi
- Jeudi de 10 h 30 à 17 h : M. Olivier GRIGNON
- Vendredi de 11 h à 17 h : M. Pascal LAVIGNE.

Les élus de Conseil d'Administration tiennent à attirer votre attention sur l'impossibilité de poursuivre avec une telle organisation, Mr Theenivs doit pouvoir pleinement se consacrer à ses fonctions de gestion du plateau technique, de traitement des demandes de prestations extérieures et d'organisation des examens et concours. Or, à partir de janvier, il devra exclusivement se consacrer à :

- Des réunions à l'extérieur,
- Une semaine d'absence pour le concours C.A PLP cuisine en janvier 2022,
- La pratique professionnelle des STHR en mars 2022,
- Enfin, les examens ponctuels et concours en enchainement de mai 2022 à juillet 2022.

Enfin, Nous vous rappelons que trois moments dans l'année de ventes spécifiques sont particulièrement chronophages : la vente des bûches de Noël, de la galette des rois et des chocolats de Pâques. En l'état, ces ventes sont extrêmement compliquées à organiser.

Ainsi, nous vous demandons de renouveler un poste dédié pleinement à la VAE pour assurer la continuité pédagogique des formations et permettre un soutien financier indispensable pour le lycée.